



COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2019, 20 HEURES 00 A LA SALLE DES FETES DE RIMAUCCOURT

Étaient présents : Mmes Mrs, BARAUX Philippe, BECUS Annie, BEGIN Dominique, BOULART Michel, BOURG Béatrice, BOUVENOT Francis, BRAYER Jean-Claude, BRIZION Pierre, CABOCHE Jean-Claude, CHAPITEL François, CHARLET Monique, COLAS Jean-Pierre, COSSON Claude, COURTIER Vincent, DESNOUVEAUX Gilles, DUPONT Jacky, DESNOUVAUX Didier(Suppléant), ECOSSE Jean-Pierre, FABRE Frédéric, FLAMMARION Marie-Claude, GARLINSKI Fabrice, GRAILLOT Michel, GRAILLOT Philippe, GUNTHER Jean-François, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, HASSELBERGER Laurent, JOFFROY Marie-France, KLEIN Jean-Claude, LACROIX Nicolas, LADIER Gisèle, LAUMONT Jean-Claude, LENE Gérard, LIMAUX Christophe, LUISIN Bernard, MARIE Marie-Agnès, MARTINS François, MASSAUX André, JACQUIN Claude(Suppléant), MONGIN Françoise, MOCQUET Thierry, MOUZON Jean-Claude, NUFFER Jean-Philippe, PAROT Sylvie, PERNY Jean-Claude, PERRIN Florent, PETIT Didier, RALLET René, SIMONNOT Guy, SZYMCZYK Jacky, THOMAS Francis, RIPART Josselin(Suppléant), VARIS Jessica, VENTRI Jean-Claude, VOLOT Julien, soit 54 représentants des communes sur 78

Excusés : Mmes Mrs, BILLETTE Raphaël, BORTOLOTT Thierry, CAMPION Dominique, DAL BORGIO Michel, DESCHIEN Michèle, DUFÉY Jean-Claude, EMPRIN Jean-Pierre, GODARD Gilles, JACQUEMIN Monique, KOMONS Marie-Laurence, LAMBERT Pierre-Jean, LIEGEOIS Gilles, MAGNIEN Laurent, MARRAS Laurent, MASONI Bruno, MATHIEU Guillaume, MATHIEU Patrick, PATZOUENKOFF Julien, RAVENEL Jean-Pierre, RENARD Daniel, ROGI Christophe, ROQUIS Claude, ROUYER Emmanuel, RUIZ Albert, THEVET Sophie, TRELAT VALLON Françoise.

Pouvoirs :

Monsieur Raphaël BILLETTE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FABRE
Madame Michèle DESCHIEN a donné pouvoir à Madame Annie BECUS
Monsieur Jean-Claude DUFÉY a donné pouvoir à Monsieur Gérard LENE
Monsieur Bruno MASONI a donné pouvoir à Monsieur Jacky SZYMCZYK
Monsieur Julien PATZOUENKOFF a donné pouvoir à Monsieur Jacky DUPONT
Monsieur Daniel RENARD a donné pouvoir à Monsieur Julien VOLOT
Monsieur Albert RUIZ a donné pouvoir à Monsieur Jonathan HASELVANDER
Madame Sophie THEVET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRAYER

Secrétaire : Madame Sylvie PAROT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2019 A CHALVRAINNES

Le compte-rendu de la séance du 09 Avril 2019 à Chalvrainnes ne soulève pas d'observation.
Il est adopté à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 6 mai 2013 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) mentionné à l'article L. 151-5, a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (second alinéa complété par l'article 35 de la loi ELAN).

Monsieur le Président présente les grands enjeux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et rappelle l'objectif d'un arrêt de projet en octobre.

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivantes :

- Structuration du territoire en faisant émerger les pôles et particularités locales (répartition des communes en fonction de leurs potentialités) ;
- Organisation des politiques d'habitat (dents creuses, logements vacants, logements en extension) ;
- Sécurisation des déplacements et aménagement des voies susceptibles d'être dangereuses ;
- Implantation des énergies renouvelables et notamment des parcs photovoltaïques au sol ;
- Maintien et développement du tissu économique présent ;
- Mise en valeur du territoire en protégeant et en valorisant les espaces naturels ;
- Lutte contre l'étalement urbain avec des objectifs chiffrés compatibles avec les documents supra-communaux.

Monsieur le Président a donné la parole aux membres du Conseil Communautaire. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- Incidence du PLUI sur la gestion des chemins forestiers ;
- Importance de protection de la petite faune ;
- Prise en compte des projets émergents pour la production d'énergies renouvelables ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que la présente délibération atteste de la tenue du débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

PRECISE qu'un dossier a été remis en mains propres par les services de la Communauté de Communes Meuse Rognon durant la présente séance, les communes disposant désormais de deux mois pour débattre du PADD au sein de leurs conseils municipaux.

AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. PRESENTATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commission « Culture, Patrimoine, Tourisme » présente son projet de schéma de développement touristique qui propose trois axes thématiques à mettre en avant :

- L'événementiel
- La Meuse à vélo
- Les Circuits Patrimoine-Nature-Savoir-faire

Monsieur Frédéric FABRE souhaite intervenir sur ce projet de schéma touristique en demandant que la partie basse de la Vallée du Rognon soit également mise en valeur. Il fait état des forêts remarquables des communes de Roches-Bettaincourt et Doulaincourt-Saucourt et de la présence d'un patrimoine privé de grande qualité qu'il conviendrait de répertorier. Il précise qu'il soutient cette politique de développement du tourisme sur le territoire communautaire et le schéma présenté par le Vice-Président.

Monsieur Jonathan HASELVANDER lui répond qu'un travail approfondi sera réalisé dès la mise en place du futur Office de Tourisme.

Monsieur Vincent COURTIER indique que le développement du tourisme est une bonne chose mais qu'il en espère des retombées économiques réelles pour le territoire. Ce vœu étant partagé par l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur Jonathan HASELVANDER présente les résultats d'une étude diligentée par la Région Grand Est sur notre territoire qui démontre le retard pris en matière touristique en comparaison avec des territoires de populations similaires au niveau national. Il indique qu'il y a donc des leviers pour dynamiser le territoire et accroître sa richesse. Un manque important est notamment constaté en matière d'hébergement de masse. Cela pénalise fortement le tourisme d'affaires qui constitue pourtant un gisement intéressant pour Meuse-Rognon.

Il propose dans un premier temps de conforter l'existant en le valorisant avant de penser à réaliser des investissements plus conséquents. Il conclut en indiquant que le développement touristique, donc le développement de notre territoire, sera un travail de longue haleine et qu'il faudra se battre et ne compter que sur nous-mêmes.

Le Président Nicolas LACROIX synthétise la future action communautaire en indiquant que tout est à construire en s'inscrivant dans les démarches régionales et départementales de promotion du territoire. Il convient de fédérer tous les intervenants en la matière, et le schéma adopté ce soir constituera une base solide de travail pour mettre en place une politique touristique digne de ce nom.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le schéma de développement touristique et ses orientations tels que définis ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. MODE DE GOUVERNANCE DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME »

La Commission « Culture, Patrimoine, Tourisme » après avoir étudié les différents modes de gestion possibles de la compétence Tourisme, propose de créer un Office de Tourisme sous statut associatif. Le personnel de cet Office de Tourisme sera mis à la disposition de l'association par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** sur proposition de la commission « Culture, Patrimoine, Tourisme », la création d'un Office de Tourisme sous statut associatif.
- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition du personnel par la Communauté de Communes
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. SUBVENTIONS SPORTIVES 2019

Le Président rappelle que la commission « Sport » a étudié les demandes de subventions déposées par les associations selon les critères mis en place. Ladite commission propose au Conseil Communautaire d'attribuer les sommes ci-dessous aux différents clubs, ce qui représente une dépense totale de 35 104 €

Désignation	Subvention demandée	Subvention proposée
AC Bourmont Tennis	4 000	4 000
AC Saint Blin Tennis	1 300	1 300
CS Doulaincourtois	5 000	4 428
ES Breuvannes Foot	1 600	1 528
ESARB Foot	12 000	6 579
ESARB Gym	530	530
ESARB Danse	650	450
ESARB Judo	750	750

FC Prez/Bourmont	10 000	9 488
FC Saint Blin/Manois	1 300	1 185
RS Graffigny	1 000	981
Volley Loisirs Doulaincourt	600	600
AS Collège Doulaincourt	360	360
AS Collège Bourmont	525	525
TOTAL	39 615€	32 704€
Subventions manifestation sportive exceptionnelle 2019		
ACSB Running Trail des Béliers	1 000	1 000
Amicale des Pompiers Bourdons Bike and Run	400	400
Goncourt Quad Nature	1 000	1 000
TOTAL		2 400€

Le Vice-Président délégué aux Sports, Thierry MOCQUET, fait part de son inquiétude sur la santé du tissu associatif local car deux associations ont disparu en 2019. Il relève néanmoins un point positif avec la relative bonne santé financière des associations sportives du territoire. Il précise enfin que la commission sport a décidé de subventionner dorénavant les sections UNSS des 2 collèges du territoire (Bourmont et Doulaincourt).

Monsieur Vincent COURTIER pose la question des infrastructures sportives et de l'éventuelle aide que la CCMR pourrait apporter en la matière.

Monsieur Thierry MOCQUET lui répond que l'aide apportée aux clubs du territoire est déjà conséquente et assez unique au niveau du département.

Le Président confirme ce propos en précisant qu'il s'agit là d'une réelle volonté politique d'aider les clubs mais qu'il n'y a aucune obligation qui contraint la CCMR à le faire. Il souhaite que de véritables clubs intercommunaux voient le jour.

Monsieur Frédéric FABRE demande à poursuivre et élargir la réflexion conduite par la commission sport quant à la définition de l'intérêt communautaire en matière sportive et au choix des bâtiments relevant de ce qualificatif.

Le Président informe l'assemblée que ce débat sera lancé dès la réalisation du diagnostic des premiers bâtiments sportifs identifiés comme potentiellement d'intérêt communautaire. Il sera temps alors de se prononcer sur l'opportunité d'intégrer tel ou tel équipement dans le giron communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCORDE** les subventions proposées ci-dessus aux clubs sportifs.
- **PROCEDE** au virement de crédit suivant sur le budget principal 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Article 615231 : - 35 104 €

Chapitre 65 Article 6574 : + 35 104€

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. SUBVENTIONS CULTURELLES 2019

Le Président rappelle que la Commission « Culture, Patrimoine, Tourisme » a étudié les demandes de subventions déposées par les associations suivantes, selon les critères du règlement voté par le conseil communautaire, le 2 octobre 2018 :

Désignation	Montant	
	Sollicité	Proposé
Orcivalys	1 000,00 €	750,00 €
Médiévalys Lafauche Chaumont	3 300,00 €	3 000,00 €
An'ARTS'Chroniques	9 000,00 €	7 000,00 €
Ciné Clap	2 055,00 €	1 700,00 €
Dont subvention événementielle 1 000€		
Les Amis de Buxières	8 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	23 355,00 €	17 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** les subventions ci-dessus aux associations culturelles,
- **PROCEDE** au virement de crédits suivant sur le budget général 2019:
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 Article 615231 : - 17 450€
Chapitre 65 Article 6574 : + 17 450 €
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président Nicolas LACROIX réaffirme, comme en matière sportive, que la volonté d'aider les associations culturelles est un levier important d'attractivité pour le territoire et que ceci participe à son développement touristique et à son rayonnement. Néanmoins, le budget communautaire n'étant pas extensible à loisir, il demande à ce que l'enveloppe financière attribuée annuellement demeure constante.

7. SUBVENTION PROJET SCOLAIRE ECOLE DE BOURMONT

Le Président rappelle la décision du Conseil Communautaire d'attribuer une aide financière aux écoles gérées par la CCMR pour les frais de séjour de leurs élèves lorsqu'elles organisent des classes de découvertes et d'environnement.

La demande suivante a été validée par la Commission Scolaire :

Ecole Bourmont : 1 100 € pour un séjour de 3 jours à Varennes sur Amance (52400)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** la subvention suivante pour l'organisation d'une classe de découverte et d'environnement :
Ecole de Bourmont : 1 100 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires en effectuant le virement de crédits suivant :
Dépenses de fonctionnement – Chapitre 65
Article 615228 : - 1 100 €
Article 6574 : + 1 100 €
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. SUBVENTION ADMR (ALSH SAINT BLIN)

Le Président rappelle que, les activités des Centres de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Blin sont animées par l'ADMR, moyennant une participation financière de la CCMR.

Compte-tenu du bilan 2018 et du projet présenté pour l'exercice 2019, l'association sollicite une subvention 2019 d'un montant de 6 400 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 6 400 euros à l'ADMR pour les activités des Centres de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Blin
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires existent au Budget Primitif Petite Enfance à l'article 6574
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SEJOURS ETE A LA LIEZ ET A BELLECIN

Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Président propose au conseil communautaire l'organisation d'un mini-camp, basé essentiellement sur des activités sportives, pendant les vacances scolaires d'été et qui sera réservé aux enfants âgés de 6 ans à 10 ans. Il se déroulera la semaine du 22 au 26 juillet 2019 à Liez (52200 Peigney).

Le tarif joint, en complément des aides, couvrira la dépense.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de l'organisation des activités mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'ALSH
- **FIXE** les tarifs du séjour de la manière suivante :

Quotient Familial	Tarifs Séjour (5 jours)
<800	160 €
801 à 1000	190 €
>1000	220 €
Non CAF MSA et hors CCMR	275 €

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Président propose au conseil communautaire l'organisation d'un mini-camp, basé essentiellement sur des activités sportives, pendant les vacances scolaires d'été et qui sera réservé aux enfants âgés de 10 ans à 17 ans.

Il est précisé que ce séjour se déroulera la semaine du 29 juillet 2019 au 02 août au Centre Sportif de Bellecin dans le Jura (39270 Orgelet)

Le tarif joint, en complément des aides, couvrira la dépense.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **DECIDE** de l'organisation des activités mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'ALSH
- **FIXE** les tarifs du séjour de la manière suivante :

Quotient Familial	Tarifs à la semaine (5 jours)
<800	220 €
801 à 1200	250 €
>1200	280 €
Non CAF, MSA et hors CCMR	400 €

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. REFECTION SOL CRECHE –DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président explique que le sol de la salle d'activité du multi accueil d'Andelot, dénommé « Boubie » a subi une dégradation anormale, très rapide et de forte importance qui nécessite le changement du revêtement de sol sans délai pour ne pas risquer une fermeture provisoire de l'établissement.

Les travaux sont réalisés pendant la semaine de fermeture du multi-accueil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déposer les dossiers de demande de subvention aux différents partenaires financiers (CAF, Conseil Départemental)
- **INSCRIT** en investissement cette dépense au BP 2019
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ci-dessous
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Libellé	Montant de la dépenses HT	Financement	
		Taux	Montant
	5307		
Conseil Départemental		20	1061,40
CAF		60	3184,20
Maitre d'Ouvrage		20	1061,40
TOTAL		100	5307,00 €

11. ANNULATION DU CONTRAT INFO COM

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait décidé, par délibération N°2018-129 en date du 20 novembre 2018, de s'inscrire dans une démarche de location de longue durée d'un véhicule auprès de GIE-FRANCE-COLLECTIVITES-INVEST, sur contrat de régie de publicité.

Il précise ensuite qu'actuellement, aucune entreprise n'a signé de convention de financement et qu'il ne lui semble pas souhaitable d'augmenter les charges des entreprises locales. Le Président propose donc à l'assemblée de résilier ce contrat sachant qu'aucun frais ne découlerait de cette opération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2018-129 en date du 20 novembre 2018.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. TABLEAU DES EFFECTIFS

Modification du tableau des effectifs scolaires au 01/06/2019

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE sous réserve de l'avis du comité technique,

▪ De supprimer, à compter du 01/06/2019 :

- un emploi permanent à temps non complet (14.44/35) au grade d'adjoint technique territorial.
- un emploi permanent à temps non complet (6/35) au grade d'adjoint technique territorial.

▪ De supprimer, à compter du 01/09/2019 :

- un emploi permanent à temps non complet (12.11/35) au grade d'adjoint technique territorial.

▪ D'ouvrir, à compter du 22/05/2019 :

- un emploi permanent à temps non complet de 10.52/35 au grade d'adjoint territorial d'animation.

▪ D'ouvrir, à compter du 01/09/2019 :

- un emploi permanent à temps non complet de 10.98 h /35 au grade d'adjoint d'animation territorial.
 - un emploi permanent à temps non complet de 12.63 h /35 au grade d'adjoint d'animation territorial.
 - un emploi permanent à temps non complet de 7.06 h /35 au grade d'adjoint d'animation territorial.
 - un emploi permanent à temps non complet de 12.55h /35 au grade d'adjoint d'animation territorial.
 - un emploi permanent à temps non complet de 16.47 h /35 au grade d'adjoint technique territorial.
 - un emploi permanent à temps non complet de 5.49h /35 au grade d'adjoint technique territorial.
 - un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
 - **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon							TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2019	
Budget Scolaire								
Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé	
							Statut	temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif territorial	C	10.00	10h00	1	0	1		
Adjoint administratif territorial ppl de 2ème classe	C	35.00	35H00	1		1		
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique territorial	C	32.00	32h00	1	1		Titulaire	0.91
Adjoint technique territorial	C	19.00	19h00	1	1		Titulaire	0.54
Adjoint technique territorial	C	6.50	6H30	1	1		Titulaire	0.19
Adjoint technique territorial	C	17.00	17H00	1	1		Titulaire	0.49
Adjoint technique territorial	C	3.92	3H55	1	1		Non titulaire	0.11
Adjoint technique territorial	C	5.49	5H29	1		1	Non titulaire	0.16
Adjoint technique territorial	C	16.47	16h28	1		1	Non titulaire	
Adjoint technique territorial	C	10.19	10H11	1		1	Non titulaire	
Adjoint technique territorial	C	13.11	13H06	1	1		Titulaire	0.37
Adjoint technique territorial	C	15.96	9H58	1	1		Titulaire	0.46
Adjoint technique territorial	C	9.70	9H42	1	1		Titulaire	0.28
Adjoint technique territorial ppl 1ère classe	C	35.00	35H00	1	1		Titulaire	1.00
FILIERE ANIMATION								
Animateur	B	35.00	35H00	1	0	1		
Adjoint territorial d'animation	C	11.76	11h46	1	1		Non titulaire	0.34
Adjoint territorial d'animation	C	10.52	10H31	1	1		Non titulaire	0.30
Adjoint territorial d'animation	C	7.06	7H04	1		1	Non titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	12.63	12h38	1		1	Non titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	12.55	12H33	1		1	Non titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	10.98	10H59	1		1	Non titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	14.11	14H06	1	1		Titulaire	0.40
Adjoint territorial d'animation	C	27.00	27H00	1	1		Stagiaire	0.77
Adjoint territorial d'animation	C	28.42	28h25	1	1		Titulaire	0.81
Adjoint territorial d'animation	C	29.92	29H55	1	1		Stagiaire	0.85
Adjoint territorial d'animation ppl 2ème classe	C	19.00	19H00	1	1		Titulaire	0.54
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	35.00	35H00	1	1		Titulaire	1.00
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	23.50	23H30	1	1		Titulaire	0.67
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	30.12	30H07	1	1		Titulaire	0.86
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	29.64	29h38	1	1		Titulaire	0.85
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	30.50	30H30	1	1		Titulaire	0.87
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	32.00	32h00	1	1		Titulaire	0.91
TOTAL				31	22	9		13.53

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2019
 Budget Enfance

Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé	
							Statut	temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE								
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique territorial	C	20.00	20H00	1	1	0	Titulaire	0.57
FILIERE ANIMATION								
Adjoint territorial d'animation ppl 2èm	C	35.00	35H00	1	0	1		
Adjoint territorial d'animation ppl 2èm	C	17.50	17H30	1	1		Non titulaire	0.5
Adjoint territorial d'animation	C	35.00	35H00	1	1		Stagiaire	1
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1	1		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1	1		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1	1		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1		1	Titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1		1	Titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	25.00	25H00	1		1	Titulaire	
Adjoint territorial d'animation	C	35.00	35H00	1	1			
Adjoint territorial d'animation	C	35.00	35H00	1	1			
FILIERE MEDICO SOCIALE								
EDUCATRICE JEUNE ENFANT	A	35.00	35H00	1	1		Titulaire	1
AUXILAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 2EME C	C	35.00	35H00	1	1		Non titulaire	1
AUXILAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 2EME C	C	35.00	35H00	1	1		Non titulaire	1
AUXILAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 1ERE CL	C	35.00	35H00	1	0	1		0
AUXILAIRE DE PUERICULTURE PPL 1ERE CLASS	C	35.00	35H00	1	1		Titulaire	1
TOTAL				17	12	5.00		8.20

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2019
 Budget Principal

Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé	
							Statut	temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	35.00	35 h 00	2	1	1	Titulaire	1
Attaché principal	A	35.00	35 h 00	1	0	1		
Rédacteur ppl de 2ème classe	B	35.00	35 h 00	1	1		Titulaire	1
REDACTEUR	B	35.00	35 h 00	1	1		Stagiaire	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35.00	35 h 00	1	1		Titulaire	1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	0	1		
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	0	1		
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Stagiaire	1
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
Adjoint technique territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
Adjoint technique territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
FILIERE ANIMATION								
Adjoint territorial d'animation	C	17.50	17h30	1	1	0	Non titulaire	0.5
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS ppl 2ème classe	B	35.00	35h00	1	1	0	Stagiaire	1
TOTAL				14	10	4		9.5

Le Président Nicolas LACROIX indique à l'assemblée que les dispositions qui viennent d'être adoptées constituent une vraie avancée sociale pour les agents de la CCMR. Il s'agit avant tout de « déprécariser » les agents du service scolaire, en leur évitant les ruptures de contrat durant les vacances scolaires et en annualisant leur temps de travail.

13. EXTENSION DU PERIMETRE SMBMA

Le Président informe que la Communauté de Communes de Portes de Meuse, lors de son conseil communautaire du 26 février 2019, a sollicité

- 1) l'adhésion et le transfert de la compétence GEMAPI, carte 1 et carte 2 des statuts du SMBMA, de la CC Portes de Meuse pour le bassin versant de la Marne uniquement (hors Saulx et Ornain) pour les communes suivantes : Baudonvilliers, Cousances les Forges et Sommellonne
- 2) le transfert de la compétence PI, carte 2 des statuts du SMBMA, de la CC Portes de Meuse pour le bassin versant de la Marne uniquement (hors Saulx et Ornain) pour la commune d'Ancerville

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse du 26 Février 2019 ;

Vu la délibération du conseil syndical du SMBMA du 26 Mars 2019 ;

Vu la notification du SMBMA, en date du 04 Avril 2019, précisant les modalités de transfert de compétence, d'extension de territoire et d'adhésion de nouveaux membres, comme précisé dans la délibération du SMBMA et la nécessité de délibérer dans un délai de trois mois conformément au CGCT et son article 5211-18 sur cette notification ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **ACCEPTE** l'extension de territoire consistant en l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Meuse et leur(s) carte(s) de compétences respectives et ce, conformément à la délibération du syndicat et de la communauté. La notification a été réalisée à ses membres le 04 Avril 2019 avec les délibérations correspondantes.
- **DONNE** un avis favorable à la demande d'adhésion au SMBMA de la Communauté de Communes des Portes de Meuse
- **PREND** acte du transfert des compétences correspondantes.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Pierre COLAS précise la procédure concernant la sortie des voiries de l'intérêt communautaire en indiquant qu'il s'agit d'une compétence dévolue au Bureau Communautaire qui se prononce après réception d'une demande écrite formalisée par la commune concernée.

Le Président Nicolas LACROIX souhaite faire part au conseil de l'avancée de plusieurs dossiers concernant les écoles intercommunales :

2 consultations simples ont été lancées concernant la réfection de la salle de restauration de l'école de Rimaucourt et la création d'une garderie périscolaire dans une salle de classe de l'école d'Andelot-Blancheville, le retour des offres est attendu pour le 14 juin prochain

1 consultation a été mise en ligne sur une plate-forme dématérialisée pour désigner un maître d'œuvre pour la création d'une restauration scolaire sur le site de la maison Guerin à Andelot-Blancheville. Il s'agit d'utiliser le même lieu que l'ancien projet qui a été abandonné mais en ne conservant que le volet restauration scolaire et sur une disposition de plain-pied. La date de limite de remise des offres est fixée au 17 juin.

Enfin la consultation a également été lancée pour l'équipement numérique des écoles intercommunales dans le cadre du plan ENIR 2 en partenariat avec l'Education Nationale.

Concernant le projet de la restauration scolaire à Andelot-Blancheville, Jean-Claude PERNY, rejoint par Gilles DESNOUVEAUX, s'interroge sur le fait d'aménager simultanément 2 cantines alors qu'un projet de regroupement pédagogique (RPI) avait été esquissé.

Le Président leur répond que le projet de RPI n'est plus à l'ordre du jour et que de toute façon il n'avait pas été imaginé de réaliser une cantine commune aux deux écoles. Cela aurait nécessité de mettre en place un transport pour déplacer les élèves entre les deux sites. Il précise que les projets lancés lui semblent suffisamment dimensionnés et raisonnables en termes de sommes engagées et correspondent aux demandes actuelles des parents d'élèves des deux écoles.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX rappelle que le Président du SDIS 52, lors de sa présentation au conseil communautaire, avait pris l'engagement de fournir un document de communication sur l'évolution des contributions financières des communes. A ce jour, aucun courrier d'explication n'a été adressé aux communes.

Le Président lui répond, qu'ayant été à l'initiative de cette invitation, il va relancer le Président du SDIS 52.

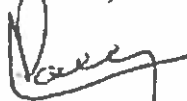
DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Mercredi 26 Juin 2019 à 18h30 : Bureau communautaire à la Mairie de Chantraines

Mardi 9 juillet 2019 à 20h00 : Conseil communautaire à Sommerecourt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Président,



Monsieur Nicolas LACROIX

La secrétaire de séance



Madame Sylvie PAROT